

Le conseil communal

se réunira le **22 novembre 2024 à 08:15 heures** dans la salle des séances à l'**Hôtel de Ville, 6, Place du Marché à Grevenmacher**, avec les points suivants à l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR :

Séance publique:

1. ERMG – organisation scolaire définitive 2024-2025.
2. PAP rue de Flaxweiler - phase 1: adoption.
3. PAP rue des Jardins – projet de modification ponctuelle : adoption.
4. Avenant à une convention pour la libération de l'obligation d'aménagement d'emplacements de stationnement.
5. Parkings souterrains :
 - a) « Centre » - approbation du contrat d'exploitation conclue avec la société INDIGO Park Luxembourg s.a.
 - b) « Réngmauer » - approbation du contrat d'exploitation conclue avec la société INDIGO PARK Luxembourg s.a.
 - c) Approbation d'un contrat de location d'un emplacement de stationnement.
6. Réaménagement du parking « op Flohr » (trottoirs rue Leitschbaach) – approbation plans et devis : 458.750€.
7. Reprofilage et mise en oeuvre d'enrobés denses à chaud sur le chemin dans les vignes au lieu-dit « Op Grueweréck » - approbation du devis: 155.500€.
8. Office social commun de Grevenmacher :
 - a) Avis sur les délibérations 2024.
 - B) Approbation du budget rectifié 2024 et du budget initial 2025.
9. Confirmation de règlements temporaires de circulation.
10. Règlement communal concernant la fixation des prix de location des différents locaux à l'intérieur du nouveau centre culturel à Grevenmacher ainsi que de la buvette « Op Flohr » : adaptation.
11. Concessions cimetière.
12. Subside :
 - a) Harmonie municipale de la Ville de Grevenmacher : 2854,78€.
 - b) Moutforter Haff Mathëllef a.s.b.l (subside de fin d'année) : 300€.
13. Détermination d'un nouveau lieu de célébration de mariage et de déclaration de partenariats civils : Centre culturel Machera – Salle « PARADAIS ».
14. Décompte de travaux : Achat et installation d'un Touch-Screen Reider en face de la mairie : 29.150.56€.
15. Création d'un poste de fonctionnaire communal, groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique.
16. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours (article 8 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal).
17. Questions au collège échevinal (article 9 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal).

Séance à huis clos :

1. Nomination provisoire d'un fonctionnaire, groupe de traitement C1, sous-groupe administratif.
2. Nomination provisoire d'un fonctionnaire, groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique.
3. Nomination provisoire d'un fonctionnaire, groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique.
4. Décision individuelle de classement d'une enseignante de l'Ecole régionale de Musique suite à un changement de groupe d'indemnité.

Etabli par le collège échevinal en sa séance du 12 novembre 2024 en présence de la secrétaire communale.

Grevenmacher, le 14 novembre 2024.

La secrétaire communale,



Carine Majerus



La bourgmestre,



Monique Hermes